



ANIMATION DÉPARTEMENTALE POUSSINS SAISON 2025 / 2026

1. DESCRIPTION :

Cette animation doit être vécue sans pression, avec une assistance permanente de l'accompagnant au côté de l'enfant. Tous les participants reçoivent une médaille, ce qui va dans le sens d'un confort des apprentissages techniques, détaché du résultat, qui occupe donc une place secondaire. Le classement est annoncé à la fin de la poule par l'arbitre afin d'encourager les judokas les plus motivés. C'est une animation ludique d'une durée de 2h30, de l'échauffement jusqu'aux combats arbitrés.

2. ENCADREMENT :

Cette animation sera CO-ENCADRÉE par les CLUBS, par l'intermédiaire :

- D'Arbitres de clubs
- De Commissaires de clubs
- De judokas souhaitant valider l'UV4 du 1^{er} ou du 4^{ème} dan
- De judokas inscrit en formation CQP ou BPJEPS
- De judokas benjamins souhaitant s'inscrire sur la coupe du jeune arbitre benjamins

En cas de nécessité et si le club ne peut fournir une personne pour aider à l'encadrement, alors le club devra déléguer l'accompagnant (le professeur) pour encadrer l'animation à nos côtés durant la journée entière.

Ce formulaire sera à remplir pour valider la présence du club sur l'animation : [ANIMATION POUSSINS - DIMANCHE 24 MAI 2026 - LAMBESC – Remplir le formulaire](#)

Sans réponse à ce questionnaire (lien sur extranet) , les judokas seront sur liste d'attente et ne pourront pas combattre.

Il n'y aura pas d'arbitres ni de commissaires convoqués par le comité 13.

3. PUBLIC CONCERNÉ :

Ouvert à tous les poussins (Masculins / Féminins), licenciés dans le département, nés en 2016 / 2017.

4. GRADE MINIMUM :

Ceinture blanche / jaune signée par le professeur dans le passeport de l'élève, avant le jour de l'animation

5. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS NECESSAIRES :

Le passeport sportif est RECOMMANDÉ et doit être rempli et signé par le professeur et par l'élève. (Textes officiels). En cas de non possession du passeport sportif, la présentation d'un document d'identité est demandé.

6. ENGAGEMENT :

Pour toute inscription, l'outil EXTRANET est OBLIGATOIRE. L'EXTRANET sera fermé le mercredi précédant l'animation. Le club doit OBLIGATOIREMENT ENREGISTRER LES POIDS REELS des judokas inscrits.

Aucun judoka ne pourra être pris par téléphone, passé ce délai. Il vous est également demandé de DÉSINSCRIRE vos judokas absents.

7. PESEE :

Sa durée sera de 30 minutes. La pesée se déroulera en pantalon de judogi. Aucun adulte, excepté les commissaires sportifs et les membres de l'organisation, ne pourra rentrer dans les ateliers pesée de la dite animation.

8. FORMULE SPORTIVE :

Poules de 4 judokas constituées par groupes morphologiques. Les groupes morphologiques sont constitués en tenant compte d'un écart de 10% entre les combattants. Nous nous réservons le droit de former des poules de 3 en fonction des poids. Les masculins et les féminines combattront séparément. Chaque participant recevra une médaille.

9. TEMPS DE COMBATS :

1minute 30 pour tous. 3 minutes de récupération entre chaque combat

10. ARBITRAGE :

Se référer au règlement fédéral.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement en fonction du nombre de participants.

11. ROLE DE L'ACCOMPAGNANT :

La présence d'un accompagnant par club est OBLIGATOIRE. (textes officiels)

Il sera demandé aux accompagnants de :

- se munir de leur BADGE (OBLIGATOIRE)
- signer une feuille d'émargement
- participer à la réunion de début de l'animation. L'accompagnant suivra ses élèves tout au long de la manifestation sauf en cas d'encadrement d'une feuille de compétition comme décrit ci-dessus.
- gérer les parents d'élèves et les orienter vers les tribunes. Nous insistons sur le fait que les PARENTS doivent rester dans les TRIBUNES.

En l'absence de l'accompagnant ou en absence de réponse au questionnaire, les élèves du club ne pourront pas participer. CF textes officiels

ANIMATION DÉPARTEMENTALE

POUSSINS

DIMANCHE 24 MAI 2026



ARBITRAGE EDUCATIF

LAMBESC, Complexe sportif

INSCRIPTIONS GRATUITES SUR EXTRANET